

L'an deux mille quinze et douze Mai à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 28 avril 2015 .

PRESENTS : BORDESOULES Martine , DEMOULE Jacques, DUCASSE Valérie, DUPOIS Sylvie, LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,

EXCUSES : GASSER Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BORDESOULES Martine

Après lecture, donnée par Valérie DUCASSE, le compte rendu de la réunion du 10 Avril 2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- ENTRETIEN MAIRIE :

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire a rencontré Mme Alexandra MASSIAS, qui habite la commune. Cette dernière est Agent d'Entretien, elle dispose d'heures et veut bien prendre en charge le ménage des bâtiments communaux.

Le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de lui proposer un contrat de deux heures par semaine avec une rémunération équivalente à celle de Mme LAFFITTE soit le SMIC + 10 % + les congés payés. Ce type de contrat est possible sur les collectivités de moins de 1000 habitants pour un agent permanent à temps non complet (Article 3-3-4^{ème} alinéa de la Loi du 26 Janvier 1984).

Le Conseil est favorable et demande pour les deux parties une période d'essai de trois mois. Il autorise le Maire à signer toutes les pièces liées à ce recrutement. La date de recrutement est fixée au 1^{er} Juin 2015 pour laisser le temps de préparer les documents et de faire les déclarations tant auprès de l'URSSAF, que du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

Le Conseil Municipal décide de remercier Mme LAFFITTE Marie-Rose pour les services rendus à la commune par une attention. Les adjointes sont chargées d'y réfléchir. Monsieur le Maire leur propose de prévoir également un cadeau pour une naissance.

002- LOCAL TECHNIQUE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des derniers éléments connus par rapport au projet de construction d'un local technique.

Il a tout d'abord rencontré l'architecte du CAUE qui lui a confirmé de la nécessité de recourir à un architecte pour la maîtrise d'œuvre. Ils ont abordés la possibilité d'une toiture photovoltaïque et de l'éventualité d'aides financières accordées par le Conseil Général et le Conseil Régional pour cet équipement.

Au niveau architecte, il a rencontré ce jour Mme KLINGEBIEL, architecte du ST-COME qui est prête à prendre en charge le Projet. Elle va se rapprocher de l'Ordre des Architectes pour le côté juridique. Pour le permis elle demanderait entre 1000 et 1500 €.

Le Budget est évoqué de l'ordre de 52 000 €uros avec la toiture en panneaux photovoltaïques et de l'ordre de 22 000 en traditionnel. Le Conseil Municipal est divisé pour l'option l'équipement en panneaux.

Le Maire s'est renseigné le financement de cet équipement de l'ordre de 25 000 € dépend du tarif de rachat de l'électricité, il faut être vigilant pour le contrat et voir la durée de ce dernier, de l'ordre de 20 ans. L'amortissement est calculé sur 12 ans, la vente de l'électricité peut donc laisser de 5 et 8 ans de revenus à la commune. Le montage financier devrait être connu pour septembre ou octobre de cette année. Plusieurs conseillers appellent à la prudence par rapport aux engagements.

-003- INFORMATION MUNICIPALE :

Afin de lancer le bulletin municipal, Monsieur Le Maire demande aux conseillers qu'elles sont les personnes qui souhaitent y travailler avec les membres de la commission communale « Culture Patrimoine et Communication ». La périodicité n'est pas déterminée, le modèle non plus, il est évoqué le regretté « Petit Sabitout ». Les idées des sujets sont lancées, un partenariat avec les associations est souhaité. La commission se réunira le 04 Juin 2015 à 20 Heures 30.

-004- COMMUNAUTE DES COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion, les budgets ont été votés.

ORDURES MENAGERES :

L'harmonisation de cette compétence sur le nouveau territoire pose problème. En effet, deux modes de gestion s'opposent. Sur l'ancienne CDC de Bazas le service est en régie directe avec une facturation à la collecte, sur notre ancien territoire la collecte est confiée au SICTOM qui facture à la redevance.

Un ambassadeur de tri devait être recruté pour comparer les deux systèmes mais surtout pour s'assurer que la masse, représentant 30 % du volume, qui n'est plus collectée sur le territoire de Bazas, ne se retrouve pas sur les autres communes.

Le Président de la Communauté souhaite que tout le monde aille vers le SICTOM, mais BAZAS souhaite conserver son système ; qui suite aux économies réalisées leur a permis de réhabiliter la décharge de « Pérette ».

COMMISSION SOCIALE :

Dominique NARBEBURU donne le compte rendu des travaux des commissions auxquelles elle participe.

Transport à la demande :

Un tout nouveau véhicule équipé vient d'arriver, il n'est pas encore personnalisé ce qui pose des problèmes pour les usagers.

RPA :

Au niveau de la RPA, il a été question de mettre à jour, le livret d'accueil, le règlement intérieur et un projet d'établissement.

Dans le cadre de la semaine bleue un concert d'Hélène SEGARA va être organisé par une association bazadaise qui recherche des partenaires, et qui voulait associer la RPA, mais la commission ne souhaite pas s'engager financièrement.

-005- QUESTIONS DIVERSES :

Nuisances Salle de Gavage :

Les riverains ont alerté par courrier la Mairie de la reprise des nuisances début Mars. Dès réception de ce courrier Le Maire en a adressé la copie à la Sous-Préfecture. Les services de la Direction Départementale de la Protection de la Population sont venus sur place récemment. A ce jour le rapport de visite n'est pas parvenu en Mairie.

Journée du Patrimoine :

Martine BORDESOULES informe le Conseil que la Journée du Patrimoine aura lieu le Dimanche 20 Septembre. Elle demande si la mairie pourra offrir un pot à cette occasion. Elle envisage une intervention pour parler des trois lieux suivants : l'Eglise, la Commanderie, et La Rode.

Chemin du Calot :

Des usagers signalent que le Chemin de calot qui avait été endommagé a été réparé mais avec un apport de terre, des inquiétudes sont formulées par rapport à la tenue pendant l'hiver.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 39.